VONTOBEL FUND
Société d'investissement à capital variable
17, Boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg
B38170
(le « Fonds »)

Luxembourg, le 3 novembre 2026

AVIS AUX ACTIONNAIRES
DES COMPARTIMENTS

Vontobel Fund – Global Equity Income (le « Compartiment absorbé »)
et
Vontobel Fund – Global Equity (le « Compartiment absorbant »)

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'administration du Fonds (le « Conseil d'administration ») avise les investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant de sa décision de fusionner le Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbant (la « Fusion »).

La Fusion prendra effet le 11 décembre 2026 (la « Date d'effet »). Les valeurs nettes d'inventaire applicables au 10 décembre 2026 et le ratio d'échange, utilisés pour l'échange des parts du Compartiment absorbé contre celles du Compartiment absorbant, seront calculés le 11 décembre 2026.

Le but du présent avis est de vous informer des motifs de la Fusion et de ses implications pour vous, conformément aux prescriptions de l'article 72 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Les termes définis dans le tableau ci-dessous ont la signification qui leur est attribuée dans les Prospectus du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant.

1. MOTIFS DE LA FUSION

La Fusion aura lieu dans le cadre de la restructuration de la gamme de produits gérée par Vontobel Asset Management S.A. Il est jugé approprié de transférer les actifs du Compartiment absorbé au Compartiment absorbant avec une politique d'investissement similaire. La Fusion créera aussi un Fonds plus important, ce qui pourrait générer des économies d'échelle, et donc des bénéfices.

2. IMPLICATIONS DE LA FUSION POUR LES INVESTISSEURS

2.1 L'indicateur synthétique de risque (SRI) passera de 3 à 4 sur 7, ce qui correspond à un passage de la classe de risque moyen-faible à la classe de risque moyen, en raison de l'univers d'investissement plus large du Compartiment absorbant.

2.2 La Fusion n'entraînera *aucun* changement au niveau du gestionnaire d'investissement, de la société de gestion, du dépositaire, de l'administrateur d'OPC, de l'agent de transfert, du teneur de registre, de l'agent domiciliataire, de l'auditeur ou du conseiller juridique pour le Compartiment absorbé.

2.3 La Fusion s'effectuant entre compartiments du même fonds ombrelle (le Fonds), elle ne modifiera en rien les droits des investisseurs.

2.4 Les objectifs d'investissement, les stratégies d'investissement et les restrictions du Compartiment absorbant et du Compartiment absorbé diffèrent et sont décrits dans le tableau ci-dessous. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le tableau comparatif, notamment la section intitulée « Rééquilibrage du portefeuille et coûts ».

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
Monnaie de référence	USD	USD
Objectif d'investissement	Le Compartiment a pour objectif de générer le rendement total le plus élevé possible (combinant revenu et croissance du capital) en USD avec un revenu pérenne supérieur.	Le Compartiment vise à générer la meilleure croissance du capital possible en USD.
Politique d'investissement	Tout en respectant le principe de diversification des risques, les actifs nets du Compartiment sont principalement investis dans des actions, des valeurs mobilières assimilables à des actions, y compris des actions de sociétés immobilières et des valeurs mobilières qualifiées de sociétés d'investissement immobilier fermées, des certificats de participation, des certificats de dépôt tels que des American Depositary Receipts (ADR), des Global Depositary Receipts (GDR) et des European Depositary Receipts (EDR), etc. émis par des entreprises basées et/ou exerçant la majeure partie de leurs activités en Europe. Le Compartiment peut, dans les limites de la section 9.1 (d) de la Partie générale, investir dans des valeurs mobilières provenant de nouvelles émissions. Jusqu'à 33 % de l'actif du Compartiment peut être investi en dehors de l'univers d'investissement susmentionné, à savoir dans d'autres titres, instruments, classes d'actifs, pays, régions, instruments du marché monétaire et dépôts bancaires, pour atteindre l'objectif d'investissement et/ou à des fins de gestion de la liquidité. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et/ou d'autres OPC. Les OPCVM et/ou autres OPC admissibles peuvent inclure des organismes de placement collectif gérés par une société appartenant au groupe Vontobel. Le Compartiment peut également détenir jusqu'à 20 % de son actif net en dépôts à vue. Le Compartiment peut faire appel à des instruments financiers dérivés, tels que les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les options et les warrants, à des fins de couverture (y compris de couverture de change) et pour atteindre l'objectif d'investissement. Le Compartiment privilégie un style de placement axé sur une « croissance de qualité » qui vise à préserver le capital et investit principalement	Tout en respectant le principe de diversification des risques, les actifs du Compartiment sont principalement investis dans des actions, des valeurs mobilières assimilables à des actions, y compris des actions de sociétés immobilières et des valeurs mobilières qualifiées de sociétés d'investissement immobilier fermées, des certificats de participation, des certificats de dépôt tels que des American Depositary Receipts (ADR), des Global Depositary Receipts (GDR) et des European Depositary Receipts (EDR), etc. émis par des sociétés du monde entier (y compris les marchés émergents). Le Compartiment peut investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des Actions A chinoises via les programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment peut, dans les limites de la section 9.1 (d) de la Partie générale, investir dans des valeurs mobilières provenant de nouvelles émissions. Jusqu'à 33 % de l'actif du Compartiment peut être investi en dehors de l'univers d'investissement susmentionné, à savoir dans d'autres titres, instruments, classes d'actifs, instruments du marché monétaire et dépôts bancaires, pour atteindre l'objectif d'investissement et/ou à des fins de gestion de la liquidité. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et/ou d'autres OPC. Les OPCVM et/ou autres OPC admissibles peuvent inclure des organismes de placement collectif gérés par une société appartenant au groupe Vontobel. Le Compartiment peut également détenir jusqu'à 20 % de son actif net en dépôts à vue. Le Compartiment peut faire appel à des instruments financiers dérivés, tels que les contrats à terme standardisés, les contrats à

<table>
<tr>
<td></td>
<td>dans des titres d'entreprises qui présentent une croissance des bénéfices élevée à long terme et une rentabilité supérieure à la moyenne. En tenant compte des restrictions d'investissement applicables, ce style d'investissement peut se traduire par des positions plus fortement concentrées dans des entreprises ou des secteurs individuels.</td>
<td>terme de gré à gré, les options et les warrants, à des fins de couverture (y compris de couverture de change) et pour atteindre l'objectif d'investissement.

Le Compartiment privilégie un style de placement axé sur une « croissance de qualité » qui vise à préserver le capital et investit principalement dans des titres d'entreprises qui présentent une croissance des bénéfices élevée à long terme et une rentabilité supérieure à la moyenne. En tenant compte des restrictions d'investissement applicables, ce style d'investissement peut se traduire par des positions plus fortement concentrées dans des entreprises ou des secteurs individuels.</td>
</tr>
<tr>
<td>Frais</td>
<td>Frais de gestion : frais de service couvrant l'ensemble des coûts associés à la gestion des investissements et aux services de distribution, redevables à la fin de chaque mois.
<table>
<tr><th>Catégorie de parts et devise associée</th><th>Frais de gestion max. p.a.</th><th>Frais de gestion effectifs p.a.</th></tr>
<tr><td>H (hedged) EUR</td><td>1,65 %</td><td>1,50 %</td></tr>
<tr><td>HI (hedged) EUR</td><td>0,83 %</td><td>0,75 %</td></tr>
<tr><td>A Gross USD</td><td>1,65 %</td><td>1,50 %</td></tr>
<tr><td>B USD</td><td>1,65 %</td><td>1,50 %</td></tr>
<tr><td>I USD</td><td>0,83 %</td><td>0,75 %</td></tr>
<tr><td>R USD</td><td>1,65 %</td><td>0,25 %</td></tr>
<tr><td>AQ Gross USD</td><td>1,65 %</td><td>1,50 %</td></tr>
<tr><td>N USD</td><td>1,25 %</td><td>0,75 %</td></tr>
</table>
En outre, le taux suivant est facturé à chaque Catégorie de parts du Compartiment au titre des frais de service, qui couvrent les commissions de la Société de gestion, du Dépositaire, de l'Administrateur et de l'Agent domiciliataire :
➔ Taux maximum : 1,0494 % par an
D'autres frais et charges peuvent être imputés au Compartiment absorbé, comme indiqué à la section 20.5 « Autres charges » de la Partie générale du prospectus du Fonds.
Par ailleurs, des commissions peuvent s'appliquer lors de l'émission, du rachat et de la conversion de parts.

Commission de souscription (facturée par l'intermédiaire local/distributeur) :
maximum 5 % de la valeur nette d'inventaire
Commission de rachat (facturée par l'intermédiaire local/distributeur) :</td>
<td>Frais de gestion : frais de service couvrant l'ensemble des coûts associés à la gestion des investissements et aux services de distribution, redevables à la fin de chaque mois.
<table>
<tr><th>Catégorie de parts et devise associée</th><th>Frais de gestion max. p.a.</th><th>Frais de gestion effectifs p.a.</th></tr>
<tr><td>H (hedged) EUR</td><td>1,65 %</td><td>1,65 %</td></tr>
<tr><td>HI (hedged) EUR</td><td>0,83 %</td><td>0,83 %</td></tr>
<tr><td>A Gross USD</td><td>1,65 %</td><td>1,65 %</td></tr>
<tr><td>B USD</td><td>1,65 %</td><td>1,65 %</td></tr>
<tr><td>I USD</td><td>0,83 %</td><td>0,83 %</td></tr>
<tr><td>R USD</td><td>1,65 %</td><td>0,25 %</td></tr>
<tr><td>AQ Gross USD</td><td>1,65 %</td><td>1,65 %</td></tr>
<tr><td>N USD</td><td>1,25 %</td><td>0,83 %</td></tr>
</table>
En outre, le taux suivant est facturé à chaque Catégorie de parts du Compartiment au titre des frais de service, qui couvrent les commissions de la Société de gestion, du Dépositaire, de l'Administrateur et de l'Agent domiciliataire :
➔ Taux maximum : 1,0494 % par an
D'autres frais et charges peuvent être imputés au Compartiment absorbant, comme indiqué à la section 20.5 « Autres charges » de la Partie générale du prospectus du Fonds.
Par ailleurs, des commissions peuvent s'appliquer lors de l'émission, du rachat et de la conversion de parts.

Commission de souscription (facturée par l'intermédiaire local/distributeur) :
maximum 5 % de la valeur nette d'inventaire
Commission de rachat (facturée par l'intermédiaire local/distributeur) :</td>
</tr>
</table>

<table>
<tr><td></td><td>maximum 0,3 % de la valeur nette d'inventaire
Commission de conversion (facturée par l'intermédiaire local/distributeur) :
1 % au maximum
Aucun montant minimum de souscription initiale ou de détention n'est appliqué.</td><td>maximum 0,3 % de la valeur nette d'inventaire
Commission de conversion (facturée par l'intermédiaire local/distributeur) :
1 % au maximum
Aucun montant minimum de souscription initiale ou de détention n'est appliqué.</td></tr>
<tr><td>Commission de performance</td><td colspan="2">Ni le Compartiment absorbé ni le Compartiment absorbant ne facture de commission de performance.</td></tr>
<tr><td>Frais courants</td><td colspan="2"><table>
<tr><th>Catégorie de parts et devise associée</th><th>Derniers coûts récurrents (annuels)</th><th>Catégorie de parts et devise associée</th><th>Derniers coûts récurre (annuels)</th></tr>
<tr><td>H (hedged) EUR</td><td>2,14 %</td><td>H (hedged) EUR</td><td>2,02 %</td></tr>
<tr><td>HI (hedged) EUR</td><td>1,30 %</td><td>HI (hedged) EUR</td><td>1,01 %</td></tr>
<tr><td>A Gross USD</td><td>2,11 %</td><td>A Gross USD</td><td>1,99 %</td></tr>
<tr><td>B USD</td><td>2,11 %</td><td>B USD</td><td>1,99 %</td></tr>
<tr><td>I USD</td><td>1,27 %</td><td>I USD</td><td>0,98 %</td></tr>
<tr><td>R USD</td><td>0,83 %</td><td>R USD</td><td>0,45 %</td></tr>
<tr><td>AQ Gross USD</td><td>2,11 %</td><td>AQ Gross USD</td><td>1,99 %</td></tr>
<tr><td>N USD</td><td>1,31 %</td><td>N USD</td><td>1,16 %</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Profil de l'investisseur type</td><td>Ce Compartiment s'adresse aux investisseurs privés et institutionnels à l'horizon de placement à long terme, qui souhaitent investir dans un portefeuille d'actions largement diversifié et obtenir le rendement total le plus élevé possible en USD avec un revenu durable supérieur, tout en étant conscients des fluctuations de cours liées à de tels placements.</td><td>Ce Compartiment s'adresse aux investisseurs privés et institutionnels à l'horizon de placement à long terme, qui souhaitent investir dans un portefeuille d'actions largement diversifié et obtenir un rendement raisonnable et des gains en capital élevés, tout en étant conscients des fluctuations de cours liées à de tels placements.</td></tr>
<tr><td>Indicateur synthétique de risque (SRI)</td><td>SRI : 3

L'indicateur de risque suppose que vous conserviez le produit pour une durée de 6 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque moyenne à faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées à la performance future se situent à un niveau moyen à faible et il est peu probable qu'une détérioration de la situation sur les marchés affecte notre capacité à vous payer.</td><td>SRI : 4

L'indicateur de risque suppose que vous conserviez le produit pour une durée de 6 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées à la performance future se situent à un niveau moyen et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il se pourrait que notre capacité à vous payer en soit affectée.</td></tr>
<tr><td>Facteurs de risque</td><td>Il est conseillé aux investisseurs de lire la section 7 « Risques » de la Partie générale et de prendre bonne note de son contenu avant d'investir dans le Compartiment. Investir dans le Compartiment comporte les risques suivants, qui sont décrits en détail dans la section « Risques » du Prospectus de vente.</td><td>Il est conseillé aux investisseurs de lire la section 7 « Risques » de la Partie générale et de prendre bonne note de son contenu avant d'investir dans le Compartiment. Investir dans le Compartiment comporte les risques suivants, qui sont décrits en détail dans la section « Risques » du Prospectus de vente. Les informations ci-dessous expliquent quels risques sont</td></tr>
</table>

	Les informations ci-dessous expliquent quels risques sont spécifiquement liés au Compartiment et pourraient affecter un investissement dans celui-ci. **Risques liés à la gestion des investissements** Risque lié aux actions Risque lié aux fonds d'investissement immobilier (REIT) Risques liés aux instruments financiers dérivés Risques liés aux marchés émergents Risque de change Risque lié à la stratégie ESG **Risques liés au Fonds d'investissement** Risque de performance Risque de marché Risque opérationnel Risque de liquidité **Autres risques** Risque de durabilité Chacun de ces risques pourrait entraîner des pertes financières pour un Compartiment, des performances inférieures à celles d'investissements similaires, une forte volatilité du cours des Actions ou l'incapacité d'atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment sur une période donnée. Rien ne permet de garantir que l'investisseur récupérera le capital investi. La prise en compte par le Gestionnaire d'investissement des Risques de durabilité dans le processus de décision d'investissement se reflète dans sa politique d'investissement et de conseil durable. Le Compartiment a recours à des recherches ESG externes et/ou internes et intègre les Risques de durabilité financièrement importants dans son processus de décision d'investissement. De plus amples informations sur la Politique d'investissement et de conseil durables et sur la manière dont cette politique est mise en œuvre au niveau du présent Compartiment sont disponibles à l'adresse vontobel.com/SFDR. Les risques de durabilité auxquels le Compartiment pourrait être exposé n'auront vraisemblablement qu'un faible impact sur la valeur des investissements du Compartiment à moyen et long termes, étant donné la capacité d'atténuation de l'approche ESG du Compartiment.	spécifiquement liés au Compartiment et pourraient affecter un investissement dans celui-ci. **Risques liés à la gestion des investissements** Risque lié aux actions Risque lié aux fonds d'investissement immobilier (REIT) Risques liés aux instruments financiers dérivés Risques liés aux marchés émergents Risque lié à la Chine Risque de change Risque lié à la stratégie ESG Risque de concentration **Risques liés au Fonds d'investissement** Risque de performance Risque de marché Risque opérationnel Risque de liquidité **Autres risques** Risque de durabilité Chacun de ces risques pourrait entraîner des pertes financières pour un Compartiment, des performances inférieures à celles d'investissements similaires, une forte volatilité du cours des Actions ou l'incapacité d'atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment sur une période donnée. Rien ne permet de garantir que l'investisseur récupérera le capital investi. La prise en compte par le Gestionnaire d'investissement des Risques de durabilité dans le processus de décision d'investissement se reflète dans sa politique d'investissement et de conseil durable. Le Compartiment a recours à des recherches ESG externes et/ou internes et intègre les Risques de durabilité financièrement importants dans son processus de décision d'investissement. De plus amples informations sur la Politique d'investissement et de conseil durables et sur la manière dont cette politique est mise en œuvre au niveau du présent Compartiment sont disponibles à l'adresse vontobel.com/SFDR. Les risques de durabilité auxquels le Compartiment pourrait être exposé n'auront vraisemblablement qu'un faible impact sur la valeur des investissements du Compartiment à moyen et long termes, étant donné la capacité d'atténuation de l'approche ESG du Compartiment.

Approche de la mesure du risque	Approche par les engagements	Approche par les engagements
Rééquilibrage du portefeuille et coûts	Le portefeuille du Compartiment absorbé sera pour l'essentiel transféré au Compartiment absorbant en nature. Après le début de la suspension de négoce décrite à la section 4 ci-dessous, le Gestionnaire d'investissement modifiera une partie substantielle du portefeuille du Compartiment absorbé pour l'aligner sur celui du Compartiment absorbant. La conversion des actifs dans le portefeuille du Compartiment absorbé entraînera des coûts de transaction pour le Compartiment absorbé. Aucun rééquilibrage ne sera effectué au sein du portefeuille du Compartiment absorbant.	
Single swing pricing (SSP)	N/A. Le swing pricing est un outil obligatoire de gestion de la liquidité qui ne serait activé et appliqué que dans des conditions de liquidité exceptionnelles.	N/A. Le swing pricing est un outil obligatoire de gestion de la liquidité qui ne serait activé et appliqué que dans des conditions de liquidité exceptionnelles.
Pays de distribution	AT (Autriche) CH (Suisse) DE (Allemagne) ES (Espagne) FI (Finlande) FR (France) IT (Italie) LI (Liechtenstein) LU (Luxembourg) NL (Pays-Bas) NO (Norvège) PT (Portugal) SE (Suède) SG (Singapour) TW (Taïwan) UK (Royaume-Uni)	AT (Autriche) CH (Suisse) DE (Allemagne) ES (Espagne) FI (Finlande) FR (France) IT (Italie) LI (Liechtenstein) LU (Luxembourg) NL (Pays-Bas) NO (Norvège) PT (Portugal) SE (Suède) SG (Singapour) UK (Royaume-Uni)
Exercice fiscal	L'exercice fiscal du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant court du 1er septembre au 31 août.	
Emission, rachat et conversion d'actions, règlement	Les demandes de souscription dûment reçues avant 15 h 45 heure de Luxembourg un Jour ouvré (Jour de souscription) seront réglées au prix d'émission calculé un Jour ouvré après le Jour de souscription. Les souscriptions sont soumises à un délai de règlement de T+3. Le prix de la souscription doit être payé sur le compte du Fonds concerné dans les trois Jours ouvrés qui suivent le Jour de souscription. La disposition ci-dessus s'applique *mutatis mutandis* aux demandes de rachat et de conversion d'actions.	Les demandes de souscription dûment reçues avant 15 h 45 heure de Luxembourg un Jour ouvré (Jour de souscription) seront réglées au prix d'émission calculé un Jour ouvré après le Jour de souscription. Les souscriptions sont soumises à un délai de règlement de T+3. Le prix de la souscription doit être payé sur le compte du Fonds concerné dans les trois Jours ouvrés qui suivent le Jour de souscription. La disposition ci-dessus s'applique *mutatis mutandis* aux demandes de rachat et de conversion d'actions.
Jour d'évaluation	Evaluation quotidienne, normalement tous les jours ouvrés au Luxembourg.	

Recours à un indice de référence	Le Compartiment est géré activement. Son indice de référence est le MSCI All Country World Index TR net, qui est utilisé afin de comparer les performances du Compartiment. Aux fins de la comparaison des performances des catégories d'actions couvertes, l'indice de référence dans la devise du Compartiment pourra être utilisé. Le Gestionnaire d'investissement pourra cependant effectuer des placements pour le Compartiment à sa discrétion et par conséquent, le portefeuille du Compartiment pourra s'écarter sensiblement de la composition et de la performance de l'indice de référence.	Le Compartiment est géré activement. Son indice de référence est le MSCI All Country World Index TR net, qui est utilisé afin de comparer les performances du Compartiment. Aux fins de la comparaison des performances des catégories d'actions couvertes, l'indice de référence dans la devise du Compartiment pourra être utilisé. Le Gestionnaire d'investissement pourra cependant effectuer des placements pour le Compartiment à sa discrétion et par conséquent, le portefeuille du Compartiment pourra s'écarter sensiblement de la composition et de la performance de l'indice de référence.

3. ECHANGE DES PARTS

A la Date d'effet, les investisseurs du Compartiment absorbé recevront des parts de la catégorie de parts correspondante du Compartiment absorbant. Etant donné que la valeur nette d'inventaire par part du Compartiment absorbé est susceptible d'être différente de la valeur nette d'inventaire par part du Compartiment absorbant, il se peut que les investisseurs du Compartiment absorbé reçoivent un nombre de nouvelles parts du Compartiment absorbant différent du nombre de parts détenues dans le Compartiment absorbé. Toutefois, la valeur globale des participations transférées des investisseurs concernés sera la même.

3.1 Le ratio d'échange sera calculé selon la formule suivante :

Xn = (Yn x Wn) / Zn

Xn = nombre de parts dans une Catégorie de parts donnée du Compartiment absorbant qui doit être allouée aux investisseurs du Compartiment absorbé.

Yn = Valeur nette d'inventaire au 10 décembre 2026 par part d'une catégorie de parts donnée du Compartiment absorbé.

Wn = Nombre de parts émises pour la catégorie de parts concernée du Compartiment absorbé au 10 décembre 2026.

Zn = Valeur nette d'inventaire par part de la catégorie de parts du Compartiment absorbant au 10 décembre 2026.

Le nombre et le prix des parts du Compartiment absorbant qui seront reçues par les investisseurs en échange de leurs parts dans le Compartiment absorbé peut donc varier, mais la valeur globale de l'investissement restera la même.

3.2 Numéros d'identification de valeurs mobilières (ISIN) :

Les numéros d'identification de valeurs mobilières de la Catégorie de parts du Compartiment absorbé seront remplacés par le numéro de la Catégorie de parts correspondante du Compartiment absorbant, comme indiqué ci-dessous.

Compartiment absorbé				**Compartiment absorbant**			
Monnaie de référence : EUR				**Monnaie de référence : EUR**			
Catégorie de parts	Monnaie	ISIN	Politique de distribution de la catégorie de parts	Catégorie de parts	Monnaie	ISIN	Politique de distribution de la catégorie de parts
H (hedged)	EUR	LU0219097184	Capitalisation	H (hedged)	EUR	LU0218911690	Capitalisation
HI (hedged)	EUR	LU0368556063	Capitalisation	HI (hedged)	EUR	LU0368555768	Capitalisation
A Gross	USD	LU0129603287	Distribution	A Gross	USD	LU3534836419	Distribution
B	USD	LU0129603360	Capitalisation	B	USD	LU0218910536	Capitalisation
I	USD	LU0278093322	Capitalisation	I	USD	LU0278093595	Capitalisation
R	USD	LU0420008335	Capitalisation	R	USD	LU0420007956	Capitalisation
AQ Gross	USD	LU1651442953	Distribution	AQ Gross	USD	LU3534836500	Distribution
N	USD	LU1683481771	Capitalisation	N	USD	LU0858753451	Capitalisation

4. POSSIBILITE DE RACHAT GRATUIT DES PARTS DU COMPARTIMENT ABSORBE ET DU COMPARTIMENT ABSORBANT

Conformément à l'Article 73 (1) de la Loi de 2010, les investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant ont le droit de demander le rachat de leurs parts sans coûts supplémentaires. Les demandes de rachat pour le **Compartiment absorbé** devront être soumises au plus tard le 3 décembre 2026 à **15 h 45** (heure de Luxembourg). Dans le cas contraire, les investisseurs du Compartiment absorbé participeront à la Fusion. Les demandes de rachat pour le **Compartiment absorbant** devront être soumises au plus tard le 10 décembre 2026 à **15 h 45** (heure de Luxembourg). Dans le cas contraire, les investisseurs du Compartiment absorbant participeront à la Fusion.

Conformément aux dispositions du Chapitre 8 de la Loi de 2010, le rachat, la conversion, l'émission et l'échange de parts du **Compartiment absorbé** seront suspendus après le 3 décembre 2026, 15 h 45 (heure de Luxembourg). Les ordres de souscription, de conversion et de rachat de parts du Compartiment absorbé seront refusés pendant cette période. Les investisseurs peuvent soumettre à nouveau les ordres refusés après la Fusion, à savoir après le 11 décembre 2026, 15 h 45 (heure de Luxembourg), quand les ordres de souscription, de conversion et de rachat de parts du Compartiment absorbant seront traités. Cette suspension n'a aucune incidence pour les investisseurs du Compartiment absorbant.

5. CONDITIONS

Les Investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbé qui ne demanderont pas le rachat de leurs parts conformément à la section 4 recevront des parts dans la même monnaie du Compartiment absorbant en échange de leurs parts du Compartiment absorbé, comme décrit dans le tableau à la section 3.2.

Le ratio d'échange sera calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire à la Date d'effet des Catégories de parts du Compartiment absorbé et de la valeur nette d'inventaire correspondante des Catégories de parts du Compartiment absorbant. Les ratios d'échange seront calculés selon les modalités définies à la section 3.1.

La Fusion prendra effet le 11 décembre 2026, conformément à la proposition de Fusion. La valeur nette d'inventaire au 10 décembre 2026 sera calculée le 11 décembre 2026 en vue de déterminer le ratio d'échange tel que décrit à la section 3.1.

Les Investisseurs du Compartiment absorbé ne recevront aucun paiement en espèces.

Tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront évalués à la date d'évaluation du 10 décembre 2026, comme précisé dans les Statuts consolidés et le Prospectus de vente du Fonds.

Tous les revenus cumulés par le Compartiment absorbé jusqu'au 10 décembre 2026 inclus, y compris les intérêts et dividendes acquis mais non encore perçus, seront pris en compte dans la valeur nette d'inventaire et feront partie des actifs transférés au Compartiment absorbant.

Les passifs du Compartiment absorbé incluent les frais impayés qui sont dus et les coûts intégrés dans les actifs nets du Compartiment absorbé.

6. COUTS DE LA FUSION

Les frais juridiques et administratifs ainsi que les frais de conseil liés à la préparation et à l'exécution de la Fusion ne seront pas facturés au Compartiment absorbé ni au Compartiment absorbant. Ces coûts seront pris en charge par la Société de gestion. Les autres frais, y compris ceux liés à la validation de la Fusion par Ernst & Young S.A., seront prise en charge par le Compartiment absorbé.

7. CONSÉQUENCES FISCALES

La Fusion n'assujettira pas le Compartiment absorbé, le Compartiment absorbant ou le Fonds à la fiscalité du Luxembourg. Les investisseurs peuvent toutefois être assujettis à l'impôt dans leur domicile fiscal ou dans d'autres juridictions où ils paient des impôts.

Nonobstant ce qui précède et étant donné que les régimes fiscaux diffèrent largement d'un pays à l'autre, il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs conseillers fiscaux quant aux conséquences fiscales de la Fusion dans leur cas particulier.

8. DOCUMENTS ET INFORMATIONS RELATIFS A LA FUSION

Les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis dans le présent avis répondent à la même définition que celle qui en est donnée dans le Prospectus de vente du Fonds.

Une version en vigueur du Prospectus de Vente du Fonds, la confirmation du Dépositaire et les Documents d'informations clés pour l'investisseur relatifs aux Catégories de parts concernées, ainsi que des informations complémentaires sur la Fusion, sont disponibles gratuitement au siège du Fonds. Le rapport sur la Fusion sera disponible gratuitement au siège du Fonds une fois achevé.

Nous conseillons vivement aux actionnaires du Compartiment absorbé de lire soigneusement le Document d'informations clés (pour l'investisseur) (DIC(I)) concernant la classe de parts dans laquelle ils investiront dans le Compartiment absorbant en participant à la Fusion. Les DIC(I) peuvent être consultés à l'adresse https://am.vontobel.com/en/vontobel-funds

Les investisseurs sont invités à consulter leur conseiller financier, juridique et/ou fiscal s'ils ont des questions concernant la Fusion.

Meilleures salutations,
Pour le Conseil d'administration